

COMMISSION FINANCES DU 20 FEVRIER 2018

PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2018 (Budgets annexes)

1°) Contexte général : situation économique et sociale

➤ Situation nationale

La loi de finance pour 2018 est la première de la nouvelle majorité en place depuis les élections présidentielles et législatives du printemps 2017.

Les principales évolutions à noter au niveau national sont les suivantes :

- L'Etat attend de la part des collectivités territoriales 13 milliards d'€ d'économies d'ici à 2022, et va contractualiser avec les collectivités sur cette réduction des dépenses.
- La baisse des dotations aux collectivités se poursuit en 2018, malgré des annonces au préalable rassurantes du gouvernement. La DGF était annoncée à un montant 30,98 Md€ (légère hausse) en septembre, pour finalement arriver au montant de 27,05 milliards d'€. Cependant, cette baisse touchera uniquement les régions, et elle s'explique par le remplacement de la DGF des régions par une fraction du produit de la TVA.
- Certaines composantes péréquatrices de la DGF (dotations de solidarité urbaine et rurale) sont en augmentation, mais le fonds national de péréquation intercommunal et communal reste maintenu à 1 milliards d'€ malgré l'objectif d'augmentation déjà évoqué depuis longtemps.
- Les budgets annexes sont également touchés par l'impératif de réduction des recettes et dépenses publiques.
- Par ailleurs, les subventions publiques se réduisent et financeront de moins en moins de projets d'investissements, en témoigne par exemple l'agence de l'eau Rhin-Meuse qui restreint ses aides aux dossiers prioritaires.

Cette loi de finances marque un changement de méthode dans le suivi et l'anticipation des finances publiques locales : les baisses forcées ralentissent et les collectivités locales sont incitées à faire des économies par elles-mêmes, mais avec des objectifs contractuels et une autonomie fiscale qui s'amenuise.

La tendance des finances locales pour les années à venir n'est donc pas à la hausse et reste dans une optique de rigueur budgétaire.

La dotation d'équipement des territoires ruraux est en augmentation et la dotation de soutien à l'investissement local est reconduite en 2018.

2°) Fonctionnement – Bilan et orientations de la Commune

➤ Recettes de fonctionnement

La majorité des recettes de fonctionnement (ou d'exploitation) constatées sur les budgets annexes (eau, assainissement, chaufferie et forêt) sont le résultat des prestations fournies à des abonnés ou de ventes de produits forestiers :

Budget	Article	BP 2017 (€)	Réalisé 2017 (€)
Eau	70111 – Vente d'eau	110 000,00 €	135 675,12 €
Assainissement	70611 – Redevance d'assainissement	138 000,00 €	140 703,93 €
Chaufferie	7012 – Vente d'énergie	165 000,00 €	171 614,43 €
Forêt	7022 – Coupes de bois	126 070,00 €	188 483,20 €

Pour les budgets eau et chaufferie, une partie de ces recettes est également complétée par une « partie fixe » qui correspond aux frais d'abonnement (location de compteur, branchement). Cela représente 18 777,00 € supplémentaires pour le budget de l'eau et 72 000 € pour le budget de la chaufferie.

Sur le budget de l'eau, les recettes sont largement supérieures aux prévisions qui étaient volontairement prudentes.

A noter aussi que les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été quelque peu majorés à compter de 2018 ce qui générera des recettes supplémentaires sur les budgets eau et assainissement. Pour le budget eau, l'objectif était d'atteindre le tarif minimal pour être éligibles à des subventions d'investissement du conseil départemental, tandis que pour l'assainissement il s'agissait d'augmenter quelque peu pour faciliter le financement des travaux de réparation et d'extension sur le réseau à prévoir dans les années à venir.

Sont également à évoquer les recettes liées aux résultats des exercices antérieurs qui ne font toutefois l'objet d'aucune réalisation en comptabilité :

Budget	BP 2017 (€)
Eau	+51 675,98 €
Assainissement	+44 326,60 €
Chaufferie	+31 026,48 €
Forêt	+161 133,99 €

Sont également à prendre en compte les recettes générées par l'installation de nouveaux compteurs/branchements au profit des abonnés : 24 475,16 € pour le budget de l'eau et 16 450,00 € pour le budget de l'assainissement.

Concernant les prestations d'eau et d'assainissement, certaines recettes sont également collectées à la consommation annuelle sur chaque abonné puis reversées l'exercice suivant à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Il s'agit des redevances suivantes :

Budget	Redevance	Recettes 2017 (€)
Eau	Redevance pollution d'origine domestique	58 597,83 €
Assainissement	Redevance modernisation des réseaux de collecte	35 848,74 €

Dans ce cadre, la Commune se comporte en simple « collecteur de redevances » ce qui n'implique donc aucune recette supplémentaire au bénéfice des services d'eau et d'assainissement.

Quelques recettes exceptionnelles ou autres sont également à prendre en compte :

- Sur le budget eau, la rémunération annuelle des exploitants (635,40 €), et des remboursements de sinistres (2 552,66 €).
- Sur le budget assainissement, amortissement de certaines subventions d'équipement (1 160,28 €), contribution communale au réseau d'eaux pluviales (10 000 €), prime d'épuration (4 177,00 €), participations des communes de Sapois et Le Syndicat (5 703,66 €).
- Sur le budget forêt, la valorisation du domaine permet des recettes supplémentaires : concessions de terrains ou de sources (475,76 €), autres produits forestiers (529,09 €), droits de chasse annuels (4 121,00 €).
- Sur le budget chaufferie, amortissement de subventions d'équipement (14 075,70 €).

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Les principales dépenses de fonctionnement des budgets annexes consistent dans l'ensemble des frais nécessaires à la gestion des services de distribution d'eau, d'assainissement des eaux usées ou de distribution de chaleur :

Budget	Frais de personnel	Fournitures	Maintenance/réparation	Amortissements	Intérêts d'emprunts	Autres
Eau (€ HT)	37 592,74 €	46 598,02 €	1 575,00 €	57 886,98 €	0,00 €	14 610,47 € (analyses, télécom, non-valeurs, remboursements de trop-perçus, redevance prélèvement, locations)
Assainissement (€ TTC)	19 492,53 €	40 766,09 €	5 523,50 €	90 327,42 €	3 370,09 €	5 661,65 € (analyses, télécom, non-valeurs, remboursements de trop-perçus, locations)
Chaufferie (€ HT)	0,00 €	98 866,57 €	40 472,05 €	39 635,45 €	4 991,54 €	5 784,75 € (taxes et location poste gaz)

Concernant les dépenses de personnel et d'amortissements, celles-ci ont fait l'objet de réévaluations en 2016 et 2017 pour une meilleure sincérité budgétaire.

En 2018 et pour les années futures, il est prévu d'intégrer aux budgets assainissement et chaufferie le remboursement au budget communal des subventions d'équilibre versées par le passé là encore dans un objectif de rigueur et de sincérité budgétaire.

Pour rappel, ces subventions d'équilibre ont été versées par le budget principal ainsi qu'il suit :

Budget bénéficiaire	Exercice budgétaire	Montant
Chaufferie	2009	30 007,21 €
Assainissement	2014	45 000,00 €
Chaufferie	2015	25 000,00 €
TOTAL du au budget communal	-	100 007,21 €

3°) Investissements – Bilan et Orientations de la commune

-Dépenses d'investissement

Le détail des dépenses d'investissement proposé pour 2018 figure au document excel « investissement 2018 » (annexe n°3).

➤ Projets en phase d'études

Dans le budget d'assainissement :

Le projet d'assainissement collectif à Zainvillers est toujours à l'étude. Le coût prévisionnel approximatif des travaux est estimé à 1 094 000 € HT, auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et les imprévus éventuels, pour environ 99 000 € HT. Ces travaux doivent être répartis sur plusieurs exercices budgétaires, mais le planning de travaux n'est pas connu en raison des travaux à réaliser préalablement sur le réseau d'assainissement existant pour limiter les entrées d'eaux claires parasites.

En effet, après des études sur le réseau communal existant, un volume d'eaux claires parasites conséquent a été détecté, nécessitant par conséquent des travaux de réfection sur le réseau

d'assainissement pour permettre de diminuer la charge d'effluents arrivant à la station d'épuration et ainsi permettre d'avoir la capacité nécessaire au raccordement de Zainvillers.

Les études correspondantes, pour un montant de 64 915,28 € ont été menées au cours de l'année 2017 et permettent d'affiner les travaux nécessaires.

Ces travaux supplémentaires à réaliser en premier sont pour lors estimés à environ 610 000 € HT avec 24 000,00 € HT de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, dans une hypothèse optimiste, il serait possible, pour ce traitement des eaux claires parasites, de présenter un avant-projet tout début mars aux financeurs, suivi d'un projet pour validation des subventions et des marchés de travaux.

Le calendrier précis n'est toutefois pas connu plus en détail, d'autant plus que la vallée de la Moselotte, tenu compte de sa faible pollution, n'est pas jugée prioritaire par l'agence de l'eau.

Le changement de la pompe de relevage de la maison de retraite et des regards devrait aboutir cette année avec une participation de l'EHPAD. Un débit-mètre est également à l'étude pour la station d'épuration.

Dans le budget de l'eau :

Le projet des périmètres de protection des captages reste à l'étude mais les travaux ne peuvent commencer tant que la procédure administrative de protection n'est pas arrivée à son terme. La Commune est actuellement en attente d'une enquête publique demandée par l'agence régionale de santé pour que l'arrêté de protection soit pris et que les travaux puissent démarrer.

A noter que désormais, les nouveaux projets éventuels sont subventionnables par le conseil départemental des Vosges ainsi que l'agence de l'eau Rhin-Meuse du fait de l'augmentation des tarifs au prix minimum nécessaire.

Le projet de mise aux normes de la station de neutralisation d'eau dont les études de coût et d'impact ont été abordés. Ces dépenses s'imputent sur le budget de l'eau. Une première estimation financière fournie par l'agence technique départementale des Vosges fait état d'environ 200 000,00 € HT de travaux sur la station de neutralisation, et environ 40 000,00 € de travaux et études pour achever la procédure des périmètres de protection des captages. Il était donc important de revaloriser le prix de l'eau permettant d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Dans le budget de la forêt :

L'acquisition de deux terrains doit-être budgétée pour faire suite à la décision du conseil municipal du 14 décembre 2018. Les autres investissements sont programmés au vu des propositions de l'Office National des Forêts pour le programme forestier 2018.

Dans le budget de la Chaufferie :

Relativement à la chaufferie, seul un investissement pour faciliter la gestion des cendres est envisagé. Un aspirateur à cendres pour environ 8000 € HT a été évoqué mais d'autres alternatives sont à étudier avant validation. Le reste des équipements faisant partie du contrat d'entretien et d'exploitation avec la société IDEX, aucun autre investissement particulier n'est à prévoir.

➤ Projets récurrents

En matière d'eau potable, des investissements sont également budgétés de manière traditionnelle pour des petits travaux sur réseau et du matériel d'exploitation en cas de remplacement nécessaire. 2 nouveaux compteurs de sectorisation du réseau sont également prévus.

Concernant le budget forêt, le programme d'aménagement de la forêt communale pour 2018 qui sera développé à l'occasion de sa présentation en conseil municipal.

Concernant l'assainissement, des investissements sont également budgétés de manière traditionnelle pour des petits travaux sur réseau et du matériel d'exploitation en cas de remplacement nécessaire.

Les principaux investissements menés sur ces différents budgets en 2017 ont été les suivants :

- Sur le budget chaufferie, aucun en dehors du remboursement du capital emprunté (13 363,84 €) et des amortissements de subventions (14 075,70 €) puisque les éventuelles réparations sont assurées et financées par Idex en vertu de son contrat d'exploitation.
- Sur le budget forêt, 37 956,05 € au titre des programmes forestiers d'investissement 2016 et 2017, ainsi que 7813,79 € consacrés à la première échéance de remboursement anticipé du prêt du Fonds Forestier National (somme à laquelle il faut ajouter 6 679,21 € en dépense de fonctionnement). Deux échéances équivalentes sont encore à prévoir en 2018 et 2019.
- Sur le budget eau, 3 600 € concernant l'étude de mise aux normes de la station de neutralisation d'eau, 2498 € pour un déshydrateur, environ 460 € de matériel divers et 1420 € d'extension de réseau d'eau (lotissement du grand pré des seniors). Ce à quoi s'ajoutent 985,78 € d'amortissement de subventions.
- Sur le budget assainissement, la réfection de la station d'épuration aura coûté (une fois la dernière facture reçue) la somme de 43 342,79 € TTC. Il faut ajouter à cela 1 160,28 € d'amortissement de subventions, 5 006,35 € de remboursement de capital d'emprunt, 69 915,28 € d'études et maîtrise d'œuvre sur le réseau communal pour avancer sur le projet d'assainissement à Zainvillers et 11 945,78 € TTC pour extensions de réseau (lotissement du grand pré des seniors, ruelle des viaux et rue pasteur).

-Recettes d'investissement

➤ Les recettes d'investissement sont composées de diverses sources :

-les subventions attribuées par diverses personnes publiques (Etat, conseil départemental, conseil régional, agence de l'eau, etc ...) ;

-le versement du fonds de compensation de la TVA, qui correspond au remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2016, uniquement pour le budget assainissement puisque les autres budgets annexes sont HT donc reversent l'intégralité de la TVA perçue ;

-le virement de la section de fonctionnement, qui ne fait pas l'objet d'une réalisation comptable ;

-le report excédentaire de la section d'investissement le cas échéant qui ne fait pas l'objet d'une réalisation comptable ;

-les dotations aux amortissements, domaine dans lequel un important travail a été travaillé conjointement avec la trésorerie en 2017, à prolonger en 2018.

Recette	Eau	Assainissement	Forêt	Chaufferie
1068 – Excédent de fonctionnement	0,00 € (pas de besoin de financement en 2017)	12 589,61 €	71 306,22 €	0,00 € (pas de besoin de financement en 2017)
10222 – FCTVA	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €
28 – Dotations aux amortissements	57 886,98 €	90 327,42 €	0,00 € (11 005,72 € constaté comptabilité trésorerie)	39 635,45 €
13 – Subventions d'équipement	11 087,77 €	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	68 974,75 €	102 917,03 €	71 306,22 €	39 635,45 €

Le compte 1068 correspond à l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur dédié à couvrir le besoin de financement (s'il y en a) exprimé par le déficit de la section d'investissement.

En raison d'un nouveau délai plus restreint pour les dépôts de dossier au titre du FCTVA, la recette n'a pu être perçue en 2017. Elle sera toutefois perçue en reste à réaliser sur l'exercice 2018, ce qui ne modifie donc pas les équilibres budgétaires sur l'ensemble des années 2017 et 2018.

4°) Objectifs et conclusion

En application de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018, le débat d'orientation budgétaire doit également intégrer différents objectifs.

De plus, les collectivités territoriales se voient imposer l'objectif de limiter à 1,2% par an l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022 (en valeur donc tenu compte de l'inflation). Pour les Communes, cet objectif est plus précisément de +1,1% par an.

Pour les budgets eau, assainissement et chaufferie, les niveaux de dépenses d'exploitation par abonné sont les suivants :

Budget	Nombre d'abonnés (RPQS 2016)	Dépenses d'exploitation 2017	Ratio
Eau	1818	179 587,47 €	98,78 €/abonné
Assainissement	1616	181 581,75 €	112,36 €/abonné
Chaufferie	11 (bâtiments raccordés)	189 750,36 €	17 250,00 €/abonné

a) Objectifs sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

En matière de masse salariale, le calcul de répercussion des frais de personnel du budget communal vers les budgets annexes reste identique depuis sa modification en 2016, si bien que les montants ne devraient que très peu évoluer, avec pour objectif de limiter l'augmentation éventuelle à **1% d'augmentation annuelle** tout comme pour le budget communal. Les salaires liés aux budgets de l'eau et de l'assainissement sont payés sur le budget général qui se fait rembourser par les budgets annexes correspondants.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement courant, l'objectif est lui aussi identique au budget communal, à savoir de parvenir à **réduire de 0,5% les dépenses réelles de fonctionnement** et également de réduire les investissements sur certains matériels qui peuvent être conservés plus longtemps (outillage, informatique, meubles), permettant autant que possible de consacrer des fonds au renouvellement et à l'entretien des équipements d'importance (stations de traitement, réseaux, gros équipements).

Certaines études doivent être menées afin de permettre la réalisation de ces économies budgétaires :

- Etude sur le transport des boues de la station d'épuration, actuellement réalisé en interne ;
- Etude sur le changement de la pompe de relevage de la maison de retraite dont le suivi est désormais de la responsabilité de l'EHPAD ;
- Essai d'autres produits de neutralisation éventuellement moins coûteux pour la station de neutralisation d'eau potable ;
- Définition d'un programme annuel de recherches de fuites et de pose de compteurs de sectorisation afin de diminuer les pertes réseaux pour continuer à améliorer le rendement ;
- Poursuivre la diminution des dépenses d'entretien de la forêt communale par l'ONF en internalisant certaines prestations (entretien des lisières) ;
- La passation des achats de fourniture par des marchés à bon de commande, ainsi qu'un suivi plus vigilant des achats de petites fournitures.

b) Objectifs sur l'évolution du besoin de financement annuel

Le besoin de financement annuel se calcule par l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice minoré par les remboursements de dette de l'année.

Dans la mesure où l'objectif de la municipalité serait de ne contracter un nouvel emprunt que pour la réalisation des travaux relatifs à l'assainissement à Zainvillers, le désendettement progresse chaque année et permet donc chaque année l'augmentation de la capacité de financer un éventuel besoin de financement, exprimé par le déficit de la section d'investissement.

La capacité d'autofinancement est l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce flux réel permet d'autofinancer une partie des investissements.

En 2016, le besoin de financement des différents budgets communaux étaient les suivants :

Budget	Besoin de financement investissement 2016 moins remboursement dette (Solde)	Fonctionnement 2016 (Solde)	Fonctionnement 2016 (charges réelles)	Capacité d'autofinancement
Eau	+ 107352,29 €	15 786,51 €	147 326,97 €	0,11
Assainissement	- 7583,26 €	7 652,39 €	128 883,81 €	0,060
Forêt	-56 813,22 €	188 628,91 €	109 101,17 €	1,73
Chaufferie	+ 6864,18 €	16 063,23 €	144 674,74 €	0,11

Pour 2017, ces chiffres étaient les suivants (provisoires) :

Budget	Besoin de financement investissement 2017 moins remboursement dette (Solde)	Fonctionnement 2017 (Solde)	Fonctionnement 2017 (charges réelles)	Capacité d'autofinancement
Eau	+ 186 467,41 €	23 524,98 €	159 293,23 €	0,15
Assainissement	- 3 289,88 €	3 267,01 €	143 186,88 €	0,023
Forêt	- 32 704,03 €	- 36 116,79 €	229 726,26 €	-0,16
Chaufferie	+ 26 032,81 €	- 4 060,23 €	167 102,18 €	-0,024

Les évolutions des budgets annexes sont donc assez disparates, mais il faut avoir à l'esprit notamment que les budgets forêt et chaufferie disposent d'excédents antérieurs suffisant pour couvrir un besoin de financement éventuel ou réel (respectivement 161 133,99 € et 31 026,48 €).

Les objectifs pour 2018 sont de continuer à retrouver des marges de manœuvre sur la capacité d'autofinancement et la capacité à couvrir un besoin de financement donc nos charges d'investissement principalement, d'autant plus que les recettes d'investissement sont en baisse progressive (subventions en diminution) et que bon nombre de travaux d'investissements sont nécessaires sur certains budgets (eau et assainissement pour les équipements et réseaux surtout).

c) Ratios d'endettement (budgets annexes) :

Le coefficient d'autofinancement courant des budgets annexes en 2017 sont les suivants :

Budget	2016	2017
Assainissement	0,66	0,54
Chaufferie	0,93	0,95

Sachant que plus ce ratio s'approche (voire dépasse) de 1, plus la marge d'autofinancement est faible et plus le besoin de financement par emprunt est nécessaire.

Le budget assainissement est encore raisonnablement endetté et en progression sur la marge d'autofinancement, mais le budget chaufferie se détériore sur ce coefficient du fait de dépenses plus importantes en 2017. Cependant les équipements sur ce budget sont à la charge de l'exploitant ce qui ne nécessite donc pas de forts investissements pour le moment.

En 2015 puis 2017, des démarches de renégociation des emprunts en cours afin de baisser les taux d'intérêts donc les charges de la dette ont été menées mais n'ont pas abouties.

Les ratios d'endettement sont par ailleurs les suivants :

Budget	2016	2017
Assainissement	0,18	0,15
Chaufferie	0,69	0,60

La dette due par abonné est la suivante :

Budget	2016	2017
Assainissement	22,94 €	19,80 €
Chaufferie	10 599,41 €	9 384,52 €

Ces chiffres traduisent la poursuite du désendettement des budgets annexes, les derniers emprunts ayant été contractés en 2009 et le budget forêt faisant l'objet d'un remboursement anticipé.

Les niveaux d'épargne brute sont les suivants : (recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement)/recettes réelles de fonctionnement.

Budget	2016	2017
Assainissement	0,366396	0,490848
Chaufferie	0,086980	0,065440
Eau	0,310524	0,342323
Forêt	0,672724	-0,020717

La baisse conséquente constatée sur le budget forêt s'explique par un résultat 2016 faussé par un versement au budget communal très limité du fait du changement de la règle d'affectation : seulement 43 500 € contre 160 000 € en 2017.

d) L'année 2018 sera marquée :

- Par une poursuite des baisses de subventions diverses d'investissement
- Par la poursuite d'une meilleure prise en compte des amortissements dans la comptabilité communale sur chaque budget
- Par un moindre versement du budget forêt mais une augmentation des recettes de coupes de bois
- Par un remboursement progressif des subventions d'équilibre votées au bénéfice de certains budgets annexes
- Par la poursuite d'investissements strictement nécessaires sur les budgets eau et assainissement avec la préparation et l'étude d'investissements de plus grande ampleur sur le long terme pour ces services
- Par des investissements à limiter sur le budget forêt qui connaît un besoin de financement fluctuant et difficile à couvrir, et par des investissements presque inexistantes sur la chaufferie dans la mesure où Idex est responsable des investissements courants dans le cadre de son contrat d'exploitation
- Par une hausse des tarifs de l'eau et l'assainissement comme évoqué en début de document.

ANNEXE 1 : Les Subventions

Etat des subventions recouvrées en 2017 et restant à recouvrer en 2018

Budget Assainissement :

Recouvrées :

Opération	BP 2017 (€)	Réalisé 2017 (€)	Projet	Financier
1501 – Assainissement Zainvillers	81683,00	0,00	Etudes Assainissement en cours recouvrement à suivre	Agence de l'eau Rhin-Meuse
1701 – Réparation réseau communal	81683,00	0,00	Etudes Assainissement en cours recouvrement à suivre	Agence de l'eau Rhin-Meuse
TOTAL	0,00	0,00	-	-

Reste à recouvrer :

Budget Assainissement							
Projet	Montant accordé	Date accord	Paiement demandé	Date	Paiement reçu	Date	Commentaire
Assainissement Zainvillers	51 492,00 €	Entre 2014 et 2016	Septembre et novembre 2016	-	39 517,00 €	Octobre et décembre 2016	Reste à recouvrer 11 975 € possible uniquement lorsque projet validé demande de prorogation faite validité décembre 2019
Assainissement eaux claires parasites	44 958,00 €	Janvier et mai 2017	Attente fin études	-	- €	-	Reste à recouvrer environ 40 000 € car montants moindres, demande en cours.
TOTAL	96 450,00 €	-	-	-	-	-	51 975,00 €

Budget Eau :*Recouvrées :*

Opération	BP 2017 (€)	Réalisé 2017 (€)	Projet	Financier
1502 – Matériel 2015	0,00	3 107,77	Achat de matériel de recherche de fuite	Agence de l'eau Rhin-Meuse
1701 – Travaux 2017	0,00	2 520,00	Etude station de neutralisation d'eau potable	Agence de l'eau Rhin-Meuse
1701 – Travaux 2017	0,00	5 460,00	Phase administrative périmètres de protection des captages d'eau	Agence de l'eau Rhin-Meuse
TOTAL	0,00	11 087,77	-	-

*Reste à recouvrer : Néant.***Budget Chaufferie et Forêt : Néant.**

ANNEXE 2 : Etat de la dette – Budgets annexes

Montants en € TTC sauf Chauffage € HT – période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

BUDGET CHAUFFERIE

Objet	Début	Durée	Per	Taux	Fin	Mt. Initial	CRD au 01/01/18	IRD au 01/01/18	Capital 2018	Interêts 2018	Total 2018
CONSTRUCTION CHAUFFERIE	02/02/04	20	T	4,58	31/07/24	220 000,00	97 392,17	12 134,98	12 609,19	4 246,05	16 855,24
CONSTRUCTION CHAUFFERIE	08/07/09	12	A	4,18	31/07/21	15 000,00	5 837,56	378,50	1 371,01	244,01	1 615,02
Total Chauffage						235 000,00	103 229,73	12 513,48	13 980,20	4 490,06	18 470,26

BUDGET ASSAINISSEMENT

Objet	Début	Durée	Per	Taux	Fin	Mt. Initial	CRD au 01/01/18	IRD au 01/01/18	Capital 2018	Interêts 2018	Total 2018
TRAVAUX	29/07/09	12	A	4,18	31/07/21	20 000,00	7 783,41	504,67	1 828,01	325,35	2 153,36
TRAVAUX	10/11/08	15	A	6,20	01/01/23	50 000,00	24 209,41	4 015,23	3 453,29	1 500,98	4 954,27
Total assainissement						70 000,00	31 992,82	4 519,90	5 281,30	1 826,33	7 107,63

Montants en € TTC sauf Chaufferie € HT

Récapitulatif de la dette – Exercice 2018

BUDGET	Montant initial	IRD au 01/01/18	CRD au 01/01/18	Interêts 2018	Capital 2018	Annuité 2018
GENERAL	3 132 622,17	520 635,00	1 752 787,71	87 156,31	160 019,03	247 175,34
CHAUFFERIE BOIS	235 000,00	12 513,48	103 229,73	4 490,06	13 980,20	18 470,26
ASSAINISSEMENT	70 000,00	4 519,90	31 992,82	1 826,33	5 281,30	7 107,63
Total	3 437 622,17	635 595,63	1 888 010,26	93 472,70	179 280,53	272 753,23